



# **Certificats d'affichages de l'avis d'enquête publique dans les 83 communes et au siège de la CATLP**

SCoT de la Communauté d'Agglomération  
Tarbes-Lourdes-Pyrénées

## **Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

### **Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Jean-Marc BOYA, Maire de la Commune d'Adé,

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Adé, le 06 juillet 2026,

Le maire,  
Jean-Marc BOYA.



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Michel SAJOUX, Maire de la Commune de ALLIER

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à ALLIER, le 07/07/2026

Michel SAJOUX  
Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Francine MATEOS, Maire de la Commune de ANGOS

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Angos le 6 juillet 2026

MATEOS Francine, Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Louis Castéran, Maire de la Commune d'ARCIZAC-ADOUR

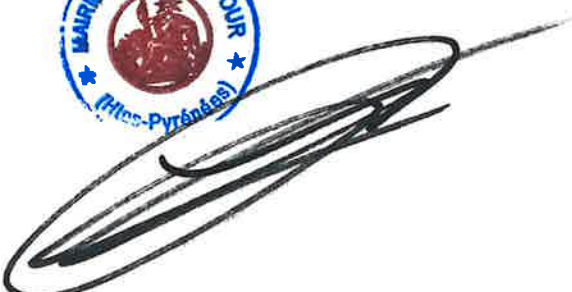
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Arcizac-Adour, le 07/06/2026

Par le maire  
**Louis CASTÉРАН**



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Francis COSTA, Maire de la Commune d'Arcizac-ez-Angles,

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Arcizac-ez-Angles, le 06 juillet 2026

Le maire,  
Francis COSTA.



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), GLERE Laurent, Maire de la Commune de .....

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Urcay, le 07/08/2026  
Lahtte

Tampon de la commune  
Prénom et Nom de la /du Maire  
Signature

  
Glere Laurent

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), ABADIE Bernard, Maire de la Commune de ARRODETS-EZ-ANGLES

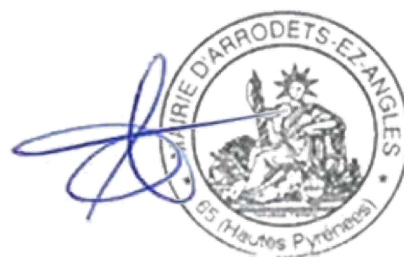
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Arrodets-ez-Angles, le 9 juillet 2026

Le maire,  
ABADIE Bernard



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), PLANE Marie, Maire de la Commune de ARTIGUES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Artigues, le 8 juillet 2026

La maire,  
PLANE Marie



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, André LABORDE, Maire de la Commune de ASPIN EN LAVEDAN

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à ASPIN EN LAVEDAN, le 02/09/2026

André LABORDE, Le Maire  
Signature



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Emmanuel ALONSO, Maire de la Commune d'AUREILHAN

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à AUREILHAN, le **07 JUL. 2026**

Le Maire,  
Emmanuel ALONSO



Département  
des  
Hautes-Pyrénées



MAIRIE  
de  
**AURENSAN**  
65390

05 62 33 47 33

[commune.aurensan@wanadoo.fr](mailto:commune.aurensan@wanadoo.fr)

## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussignée, Fabienne MONQUIGNON, Maire de la Commune de AURENSAN -65390-  
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de  
l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Aurenzan, le 6 juillet 2026

Le Maire,  
Fabienne MONQUIGNON



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Daniel DARRE, Maire de la Commune d'Averan

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à AVERAN, 08/07/2026

Tampon de la commune  
Prénom et Nom de la /du Maire  
Signature

*Le Maire, Daniel DARRE*





**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), **Le Maire,**  
**Marie-Laure PARGALA**, Maire de la Commune de **AZEREIX**

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à **AZEREIX** le *28 juillet 2026*



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Jean-Christian PEDEBOY, Maire de la Commune de BARBAZAN-DEBAT

Certifie que,

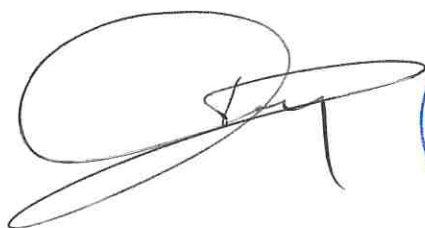
Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Barbazan-Debat, le 07 juillet 2026

Le Maire,

Jean-Christian PEDEBOY



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), LAFON-PUYO Francis, Maire de la Commune de BARLEST

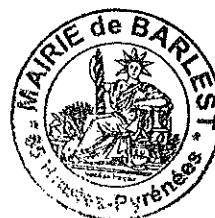
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Barlest, le 7 juillet 2026

Le Maire,  
Monsieur Francis LAFON-PUYO.



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné Laurent PE NIN Maire de la Commune de BARRY

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à BARRY le 09.07.2026

Le Maire, Laurent PENIN



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné Marcel DURAND, Maire de la Commune de BARTRES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à BARTRES, le 21 juillet 2026

Le Maire,

Marcel DURAND



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussignée, Corinne BARBAZAN Maire de la Commune de BAZET

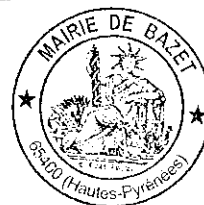
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à BAZET, le 06/07/2026

Le Maire  
Corinne BARBAZAN



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussignée, Madame Michèle DUFFOUR, Maire de la Commune de BENAC

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à BENAC, le 6 juillet 2026



**Le Maire,**  
**Michèle DUFFOUR**

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), SUBERCAZES Fabrice, Maire de la Commune de Berberust-Lia,

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Berberust, le 20/7/26



Fabrice SUBERCAZES

Tampon de la commune  
Prénom et Nom de la /du Maire  
Signature



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Anne SOULIÉ, Maire de la Commune de BERNAC-DEBAT

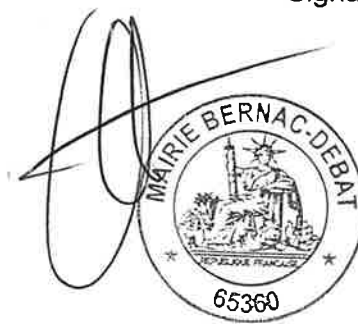
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Bernac-Debat, le 7 juillet 2026

Tampon de la commune  
Prénom et Nom de la /du Maire  
Signature



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Joël CAZEDEBAT, Maire de la Commune de BERNAC-DESSUS

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à BERNAC-DESSUS, le 08 juillet 2026

Joël CAZEDEBAT, Maire

*D/O la Senéaire*  
*[Signature]*



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Jérôme CRAMPE, Maire de la Commune de BORDERES SUR L'ECHEZ

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Bordères sur l'Echez, le 06/07/2026



Le Maire,  
Jérôme CRAMPE

## **Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

### **Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), PALISSE Hervé, Maire de la Commune de BOURRÉAC

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Bourréac, le 8 juillet 2026

Le maire,  
PALISSE Hervé



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

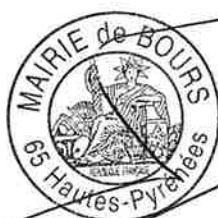
Je soussigné(e), Julien NIGON, Maire de la Commune de BOURS

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- L'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - A été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à BOURS, le 6/07/2026



Le maire,  
Julien NIGON

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné Paul LAFFAILLE, Maire de la Commune de CHEUST

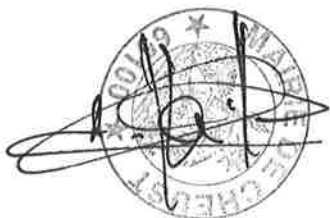
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à CHEUST, le 07/07/2026

Le Maire, Paul LAFFAILLE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Bernard LACOSTE, Maire de la Commune de CHIS

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à CHIS, le 06/07/2026

Bernard LACOSTE,  
Maire de CHIS



## **Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

### **Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, CARDEILHAC Yves, Maire de la Commune d'ESCOUBES POUTS

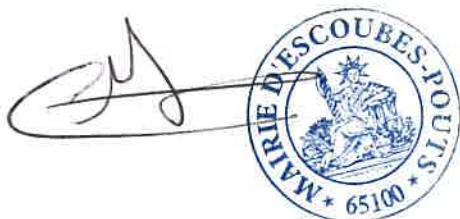
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à ESCOUBES POUTS, le 23 juillet 2026

Le maire,  
Yves CARDEILHAC

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Cardeilhac', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE D'ESCOUBES-POUTS' around the top edge and '65100' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a castle or fortification.

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Patrick GASCHET, Maire de la Commune de Gayan

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Gayan , le 06/07/2026

GASCHET Patrick



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Pierre DARRE, Maire de la Commune de GAZOST

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à GAZOST, le 07/07/2026

Le maire, Pierre DARRE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**  
**de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Bertrand SASSUS, Maire de la Commune de GER 65100,

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ger, le 07/07/2026

SASSUS Bertrand,  
Maire de Ger 65100



Mairie

GERMS SUR L'OUSSOUET \_\_\_\_\_ République Française

Place Jean-Michel LAFFAILLE

Hautes-Pyrénées - 65200

Tél. / Fax : 05 62 42 90 91 - [germs-sur-oussouet.mairie@wanadoo.fr](mailto:germs-sur-oussouet.mairie@wanadoo.fr)

## Certificat d'affichage

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la  
Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné Serge BOURDETTE, Maire de la Commune de Gerns sur l'Oussouet, certifie que

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

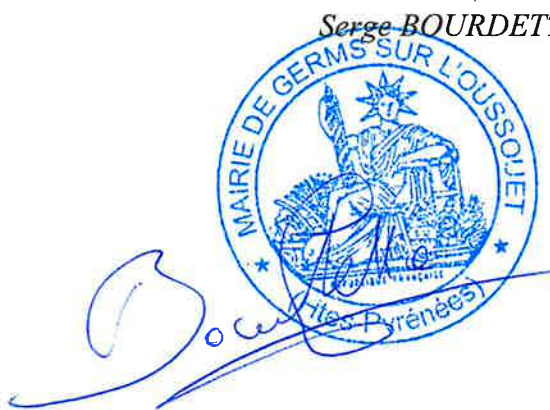
- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le 6 JUILLET 2026

Le maire

Serge BOURDETTE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Jean-Claude CASTEROT , Maire de la Commune de GEU

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à GEU, le 22 juillet 2026

Le Maire,

Jean-Claude CASTEROT



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), MERIGOT Patrice, Maire de la Commune de GEZ-EZ-ANGLES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Gez-ez-Angles, le 7 juillet 2026

Le maire,  
MERIGOT Patrice



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné Stéphane NOGUEZ, Maire de la Commune d'HIBARETTE

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à HIBARETTE, le 06/07/2026

Stéphane NOGUEZ, Maire





## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné, Damien DAUTAN, adjoint au Maire délégué de la Commune de HORGUES 65310.

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à HORGUES, le 6 juillet 2026

**Damien DAUTAN**  
**Adjoint au Maire délégué**



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Gisèle VINCENT, Maire de la Commune d'Ibos

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ibos, le 07/07/2026

Gisèle VINCENT, Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Daniel DOMEK, Maire de la Commune de Jarret

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Jarret, le 06 juillet 2026

La maire,  
Daniel DOMEK



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), **Fabrice SAYOUS**, Maire de la Commune de **JUILLAN**

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Juillan, le 07 juillet 2026

Le Maire, Fabrice SAYOUS



## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné, Eric ABBADIE, Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à JULOS, le 07 juillet 2026



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Benoit DOSSAT , Maire de la Commune de JUNCALAS

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à JUNCALAS, le 06/07/2026



**Le Maire,**  
**Benoit DOSSAT**

**JUNCALAS**  
**06 JUL. 2026**



HAUTES-PYRÉNÉES

MAIRIE  
de  
**LAGARDE**  
65320

Tél./Fax : 05 62 31 22 57

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Madeleine CONGARD, Adjointe au Maire de la Commune de LAGARDE

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**:
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Lagarde, le 6.7.26

Madeleine CONGARD  
Adjointe au Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Patrick VIGNES, Maire de la Commune de LALOUBERE

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à LALOUBERE le 7 juillet 2026

Le Maire

Patrick VIGNES



## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussignée, Sandra CASSOU-CLOUET, Maire de la Commune de LAMARQUE-PONTACQ

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à LAMARQUE-PONTACQ, le 06 juillet 2026.

Mme La Mairie,  
Sandra CASSOU-CLOUET.

La Maire  
Sandra CASSOU - CLOUET



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Alain LUQUET, Maire de la Commune de LANNE

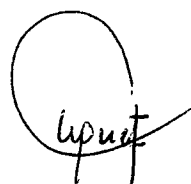
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à LANNE, le 10/07/2026

Le Maire,  
Alain LUQUET



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Vincent MASCARAS, Maire de la Commune de Layrisse

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Layrisse, 6 juillet 2026.

Vincent MASCARAS



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Yvette LACAZE, Maire de la commune de LES ANGLES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à LES ANGLES le 07 juillet 2026

  
Yvette LACAZE  
Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Sylvie SILORET, Maire de la Commune de Lézignan

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Lézignan, le 06 juillet 2026

Sylvie SILORET  
Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), VERGES Guy, Maire de la Commune de LOUBAJAC

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Loubajac, le 7 juillet 2026

Le Maire,  
Monsieur Guy VERGES.



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné Jean-François DRON, Maire de la Commune de LOUCRUP

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à LOUCRUP, le 08.07.2026

Le Maire, Jean-François DRON



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Nicolas TAPIE, Maire de la Commune de LOUEY

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à LOUEY le 07/07/26

Nicolas TAPIE  
Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Stéphane PEYRAS, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la Commune de LOURDES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Lourdes, le 21 juillet 2026



**Pour le Maire empêché,  
Le premier adjoint,**

  
**Stéphane PEYRAS**

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**  
**de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Jacques GARROT, Maire de la Commune de Lugagnan,

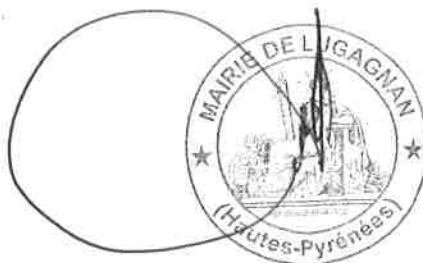
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Lugagnan, le 09/07/2026

Le Maire,  
Jacques GARROT



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), M. ROMAN Christophe, Maire de la Commune de MOMÈRES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à MOMÈRES, le 06/07/2026

**M. ROMAN Christophe, Maire**



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), CARMOUZE Rémi, Maire de la Commune de MONTIGNAC

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à MONTIGNAC, le 07/07/2026

CARMOUZE Rémi



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Jean-Paul SERRES, Maire de la Commune d'ODOS

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à ODOS, le 21/7/26

Le Maire,



Jean-Paul SERRES

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Evelyne LABORDE, Maire de la Commune de OMEX

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à OMEX, le 06 juillet 2026

Le Maire,  
Evelyne LABORDE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Serge DUCLOS, Maire de la Commune d' ORINCLES

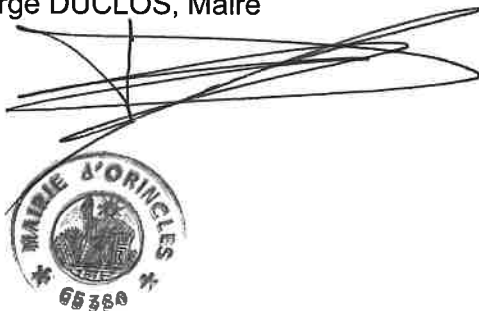
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à ORINCLES, le 07/07/2026

Serge DUCLOS, Maire





Mairie 8 rue des Platanes 65800 ORLEIX

## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné(e), Monsieur , Maire de la Commune de ORLEIX (65800)

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à ORLEIX, le 07/06/2026

Le maire,

**Guillaume ROSSIC**



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Christine ABBADIE CHELLE, Maire de la Commune de OSSEN

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à OSSEN, le 06 juillet 2026

La maire  
Christine ABBADIE CHELLE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), DUCLOS Jean-Marc, Maire de la Commune de OSSUN-EZ-ANGLES

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ossun-ez-Angles, le 10 juillet 2026

Le maire,  
DUCLOS Jean-Marc



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Emilie FAVARO, Maire de la Commune d'Ossun

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- L'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ossun, le 06/07/2026

**La Maire  
Emilie FAVARO**



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), M. CASSOU Jean-Noël, Maire de la Commune de Ourdis-Cotdoussan

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ourdis-Cotdoussan, le 06 juillet 2026

Le Maire



Jean-Noël CASSOU



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, **CRAMPE Jean-Louis...** Maire de la Commune de **...OURDON** 65100  
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de  
l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à **...OURDON...**, le 28/ 07/ 2026

**CRAMPE Jean -Louis**



DÉPARTEMENT  
des HAUTES-PYRÉNÉES

**MAIRIE**  
**d'OURSBELILLE**  
**65490**

Tél./Fax 05 62 33 33 64  
mairie.oursbelille@orange.fr

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Henri FATTA, Maire de la Commune d'OURSBELILLE,

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à OURSBELILLE, le 7 JUILLET 2026



Le Maire  
Henri FATTA

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, FRECHIN Jean-Pierre, Maire de la Commune de OUSTE

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ousté, le 07/07/2026

Le Maire,  
FRECHIN Jean-Pierre

*[Signature]*



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussignée, Christelle COATRINE, Maire de la Commune de PAREAC

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à PAREAC, le 10/07/2026

Le Maire, Christelle COATRINE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Yolande COURTADE, Maire de la Commune de Peyrouse

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Peyrouse, le 06/07/2026

Yolande COURTADE, Maire



## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné Jean-Louis CAZAUBON, Maire de la Commune de POUEYFERRE

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à POUEYFERRE, le 6 juillet 2026

Jean-Louis CAZAUBON,  
Maire de POUEYFERRE



Le Maire  
Jean - Louis CAZAUBON



## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné(e), M. GRAVELEINE Gilbert, Maire de la Commune de Sain-Créac

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Saint-Créac, le 07 juillet 2026

M. GRAVELEINE Gilbert, Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Philippe CONSTANTIN, Maire de la Commune de Saint-Martin

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Saint-Martin le 08 juillet 2026

Philippe CONSTANTIN  
Maire de Saint-Martin



## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné(e), BEAUCOUESTE Jean-Claude, Maire de la Commune de Saint-Pé-de-Bigorre (65270)

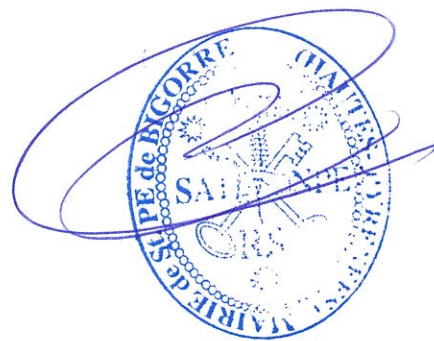
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre, le 06/07/2026

BEAUCOUESTE Jean-Claude  
Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Régis BATAC, Maire de la Commune de SALLES-ADOUR

Certifie que,

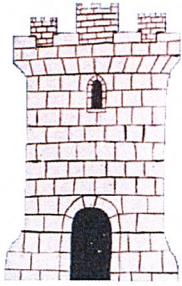
Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à SALLES-ADOUR, le 07 juillet 2026

Le Maire, Régis BATAC,

COMMUNE DE SARNIGUET  
2 RUE DE L'AGRICULTURE  
65390 SARNIGUET

SARNIGUET, LE 9 JUILLET 2026

**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la  
Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), LAPEYRE René, Maire de la Commune de SARNIGUET

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

LAPEYRE René  
Maire



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Régis JOUANOLOU, Maire de la Commune de SARROUILLES

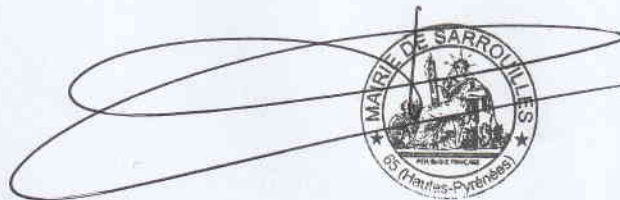
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à SARROUILLES, le 6 juillet 2026

Régis JOUANOLOU



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), BIVAUD Paul-Louis, Maire de la Commune de SÉGUS

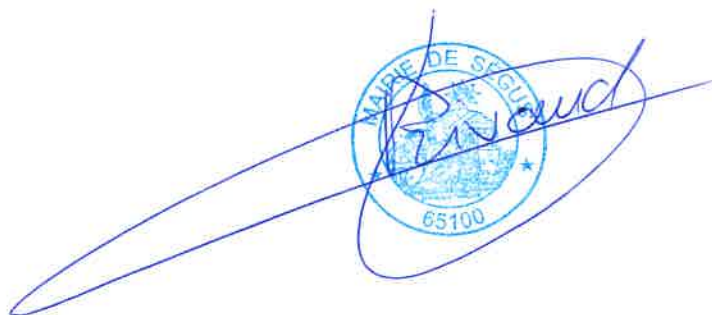
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Ségus, le 7 juillet 2026

Le maire,  
BIVAUD Paul-Louis





## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné, Philippe BAUBAY, Maire de la Commune de Séméac (Hautes-Pyrénées)

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Séméac, le

**28 JUIL. 2026**

Le Maire  
Philippe BAUBAY



## Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné, M ADAM GUEDON, Maire de la Commune de SERE LANSO

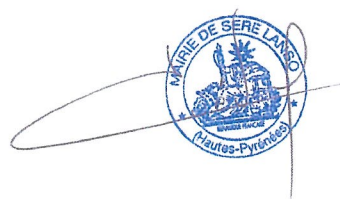
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à SERE LANSO, le 29/07/2026

M ADAM GUEDON  
MAIRE



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Danièle CORONADO, Maire de la Commune de SOUES

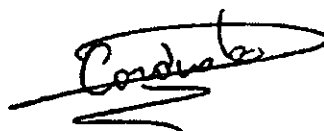
Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Soues, le 07 juillet 2026

Danièle Coronado  
Maire de Soues



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné(e), Pascal CLAVERIE, Maire de la Commune de Tarbes,

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13 mai 2026 et jusqu'au 6 juillet 2026.

Fait à Tarbes, le 7 juillet 2026

Le Maire,



**Pascal CLAVERIE**



## MAIRIE DE VIELLE-ADOUR

2 route de Hitte

65360 VIELLE-ADOUR

Tél/Fax : 05.62.45.91.97

E-mail : [mairie-vielleadour@wanadoo.fr](mailto:mairie-vielleadour@wanadoo.fr)

### Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées

#### Réalisation des mesures de publicité

Je soussigné, Jean-Christian DANOS, Maire de la Commune de VIELLE-ADOUR

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Vielle-Adour, le 07 Juillet 2026

Le Maire,  
Jean-Christian DANOS



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Paul SADER, Maire de la Commune de Viger

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à Viger, le 06 juillet 2026


**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné Monsieur Stéphane JOLY, Maire de la Commune de VISKER (65)

Certifie que,

Conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement et à l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique,

- l'Avis d'enquête publique du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :
  - a été affiché sur les panneaux dédiés à cet effet à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026.

Fait à VISKER, le 8 juillet 2026.

Le Maire,  
Stéphane JOLY



**Avis d'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
de la Communauté d'Agglomération TARBES- LOURDES- PYRENEES (CATLP)**

**Réalisation des mesures de publicité**

Je soussigné, Patrick Vignes, Président de la CATLP,

Certifie que, conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement :

- L'avis d'enquête publique du SCoT
  - a été affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées à Juillan à partir du 13/05/2026 et jusqu'au 06/07/2026 inclus.
- L'arrêt prescrivant l'ouverture d'enquête publique du projet de **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) n°ARR2026-098** en date du 27 avril 2026 :
  - a été affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées à Juillan.

Par ailleurs, l'arrêt prescrivant l'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique, le dossier soumis à l'enquête publique et les autres pièces réglementaires en lien avec la procédure, ont été insérés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées (Vivre ici > Urbanisme > SCoT) à compter du 13/05/2026 (27/05 pour le dossier soumis à l'enquête publique) avec une mise à jour du contenu de la page SCoT.

Fait à Juillan, le **06 JUL. 2026**

